

Accidents de la route

Plus de jeunes meurent faute d'avoir bouclé leur ceinture

PC, Le Devoir, 28 décembre 2006

«Un horrible gaspillage de vies humaines»

En 30 ans, les lois sur le port de la ceinture de sécurité ont permis de sauver des milliers de vies au Canada. Mais un nombre croissant de jeunes Canadiens meurent dans des accidents de la circulation parce qu'ils ne bouclent pas leur ceinture, indiquent les données de Transports Canada.

Après 20 années de progrès, il semble que nous ayons plafonné au cours des 10 dernières années, commentait un membre de la police ontarienne, pour lequel il s'agit là d'un «horrible gaspillage de vies humaines».

Et au Québec, qui, traditionnellement, donnait l'exemple en matière d'utilisation de la ceinture de sécurité, les autorités s'inquiètent du nombre élevé de jeunes décédés dans les accidents de la route cette année.

Avant que le Québec et l'Ontario n'adoptent leurs lois rendant obligatoire le port de la ceinture de sécurité, 6700 Canadiens trouvaient la mort, chaque année, sur les routes. Ce nombre a diminué à environ 2700 en 2004, alors que les autres provinces leur emboîtaient le pas et que la police accentuait ses efforts pour faire respecter la loi.

La construction d'autoroutes à chaussées séparées et l'introduction de caractéristiques de sécurité dans les voitures, comme les coussins gonflables, y ont aussi contribué. Chez les jeunes victimes, le nombre de celles qui n'avaient pas bouclé leur ceinture s'est accru en dix ans de près d'un point de pourcentage, pour atteindre 46,5 %.

Chez les victimes âgées de 25 ans et plus, ce taux était de 37,1 %, selon la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada, qui a analysé les plus récentes statistiques de Transports Canada. Hors des régions densément peuplées du Québec et de l'Ontario, plus de 55 % des jeunes victimes n'étaient pas attachées. C'est un bond de 5,6 points de pourcentage en dix ans.

Un quotidien montréalais qui a fait la recension des décès survenus jusqu'au 5 novembre dernier a constaté que 21 des 40 victimes de cette

année n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité.

Non seulement est-ce surprenant, c'est aussi troublant, a commenté Lyne Vézina, responsable de la stratégie en sécurité routière pour la Société de l'assurance automobile du Québec. Cela indique que nous devons continuer à répéter notre message, comme pour plusieurs autres enjeux de sécurité routière, a-t-elle ajouté.

Selon elle, au moins la moitié de ces vies auraient pu être sauvées par le port de la ceinture de sécurité.

Elle juge cette tragédie d'autant plus inquiétante que la plupart des jeunes conducteurs ont grandi avec l'obligation de porter la ceinture de sécurité.

Les statistiques québécoises montrent que l'utilisation de la ceinture de sécurité diminue de près de six points de pourcentage la nuit, quand surviennent plusieurs des accidents mortels. On note également une corrélation entre la consommation d'alcool et le fait de ne pas boucler sa ceinture de sécurité. Aussi, plusieurs jeunes passagers défient la loi en refusant de s'attacher lorsqu'ils s'assoient à l'arrière d'un véhicule, signale Raynald Marchand, du Conseil canadien de la sécurité.

Le CAA Québec indique que les jeunes conducteurs continuent d'être représentés de manière disproportionnée dans les statistiques sur les blessures et les décès dus aux accidents de la circulation. Ainsi, les jeunes âgés de 16 à 24 ans représentent 11 % des titulaires de permis de conduire, mais sont impliqués dans 25 % des accidents, note la porte-parole de l'organisme, Roxanne Héroux.